

LA DIRECTION



VILLE DE
GENÈVE

Ville de Genève	
Secrétariat du Conseil municipal	
R.	6 MAR. 2014
À traiter par:	
Copies:	

**Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse du Conseil municipal**
Madame Michèle ROULLET
Présidente

Genève, le 05 mars 2014

Objet
FV/scb

M-1040 « Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue »

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Votre Commission a procédé le 13 février dernier à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, dans le cadre de l'examen de la motion pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue (M-1040).

Par la présente, le Département répond à cette demande.

-oOo-

Question 1. Il semblerait qu'à Lausanne, la Commune et le canton ait mis sur pied un dispositif de prise en charge des sans abri ; pouvez-vous nous présenter brièvement ce dispositif ?

C'est au cours de l'hiver 1992 que la Ville de Lausanne a ouvert pour la première fois une structure d'accueil de nuit d'urgence, afin de faire face à l'augmentation constante du nombre de sans-abri.

Lausanne évalue actuellement à 150-170 personnes sans domicile chaque soir. Il faut ajouter à ce chiffre 100 à 120 personnes de la communauté Rom, qui séjournent en famille et en groupe, dans leurs voitures ou dans des lieux aménagés temporairement. Une petite partie (environ 20) séjournant régulièrement dans l'une des structures d'hébergement d'urgence.

Il existe aujourd'hui en Ville de Lausanne trois structures permettant d'accueillir des personnes en grande précarité et sans logement. La Ville de Lausanne donne la priorité, dans l'ordre, aux sans-abris « locaux », puis aux enfants, aux femmes avec enfants et enfin aux personnes âgées ou malades. Ainsi les limites de séjour sont décidées en fonction des catégories de population : 7 nuits pour les non-résidents, hommes et non malades, 15-30 nuits pour les femmes non-résidentes et les malades), 30 nuits pour les femmes avec enfants, 30 nuits pour les résident-e-s lausannois-e-s, prolongeables après entretien et point de situation.

- la Marmotte, gérée par L'Armée du Salut, avec une capacité de 31 lits, 24 réservables, 7 disponibles le soir en urgence, en chambres de deux à quatre. Structure ouverte à l'année, 20h30 à 8h30.
- le Sleep-In comporte 24 lits (17 lits réservables et 7 pour les urgences), avec des chambres de trois à six et une chambre pour couples. Structure ouverte sur l'année, de 21 heures à 8h.

- une structure saisonnière, l'Abri PC de la Vallée de la jeunesse (ouvert de mi-octobre à mi-avril, de 21h30 à 8h30), offrant 60 places pré-réservés durant la journée (+ 5 en urgence distribuables à l'entrée + 5 en urgence pour la l'Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS, équivalent de l'UMUS genevois + la police) réparties en trois dortoirs, deux pour hommes, 1 pour femmes et enfants.

Aucune de ces structures ne demande aux bénéficiaires la présentation de leurs papiers d'identité.

Le Sleep-In et l'Abri PC accueillent les enfants accompagnés. Une charge est perçue; en plus d'un lit les usagers peuvent prendre une douche et bénéficier d'une collation le soir et d'un petit déjeuner. A la Marmotte et à l'Abri PC une collation est servie le soir, alors qu'au Sleep-In une cuisine est mise à disposition des usagers.

Pour ces trois structures, et c'est la grande nouveauté depuis un peu plus d'une année pour la Marmotte et l'Abri PC, quelques mois pour le Sleep-In, il est nécessaire de se préinscrire du mardi au samedi, entre 8h30 et 11 heures. Le Service social de la Ville de Lausanne a sollicité à plusieurs reprises l'expertise du Service social de la Ville de Genève pour la mise en place du service des inscriptions.

Au cours de l'année civile 2013, 2'215 personnes de 87 nationalités différentes ont été accueillies dans les hébergements d'urgence de la Ville de Lausanne pour une durée moyenne de séjour de 29 jours, dont 85% d'hommes, 12% de femmes et 3% d'enfants. 9'222 personnes ont été refusées à la fois le soir à l'entrée des structures et au Bureau des réservations.

A cette offre s'ajoutent 18 places d'accueil de nuit d'urgence à Yverdon (La Lucarne) et 18 places à Vevey (Le Hublot). Canton et Ville de Lausanne se partagent la facture des hébergements lausannois (50-50%), alors que le canton de Vaud couvre la totalité des coûts des structures à Yverdon et à Vevey.

-oOo-

Question 2. Serait-il possible de présenter le dispositif mis en place en Ville de Genève pour venir en aide aux sans-abris ? Combien coûte ce dispositif ?

Aujourd'hui, le dispositif mis en place par la Ville de Genève pour venir en aide aux sans-abris et plus globalement aux personnes en situation de grande précarité comporte plusieurs axes, (détails en annexe 1) :

- 2 clubs sociaux, un sur chaque rive
- un espace parents-enfants sur la rive droite
- un accueil hivernal comprenant 2 abris PC sur la rive gauche (Vollandes et Richemont)
- des tournées nocturnes pour identifier les sans-abris dormant dehors et leur venir en aide
- un travail « hors murs », spécialisé auprès des « grands précaires » et SDF
- une appartenance au réseau associatif (réseau d'accueil d'urgence)

La Ville de Genève finance en outre un certain nombre d'associations caritatives. Vous trouverez en annexe 2 un tableau présentant les associations subventionnées par la Ville.

L'ensemble des prestations des partenaires associatifs, subventionnés ou non par la Ville de Genève est présenté en annexe 3. Vous trouverez des informations sur les activités, les prestations, la fréquentation selon les derniers chiffres disponibles.

-oOo-

Question 3. Comment voyez-vous l'évolution des besoins en matière d'hébergement d'urgence ? Quelles sont les grandes tendances ?

Les Assises de la précarité qui se sont réunies les 17 et 18 octobre 2013 ont mis clairement en évidence le besoin d'un hébergement d'urgence à l'année.

Il faut toutefois relever que la problématique de l'hébergement est connue depuis plusieurs années et concerne de nombreux publics différenciés : les « grands précaires », les personnes ayant perdu leur domicile, les migrants économiques, les personnes en souffrance (santé mentale et/ou physique), les personnes de la Communauté Rom, etc.

Ainsi les partenaires associatifs plaident pour des hébergements d'urgence à l'année de différents types, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces populations.

Outre un hébergement à l'année mis en place par les pouvoirs publics, il s'agirait donc d'augmenter les moyens, financiers ou en nature (mise à disposition de terrains/bâtiments), des partenaires associatifs, tels l'Accueil de nuit de l'Armée du salut, la Virgule et la Coulou.

La dernière étude de référence qui a été réalisée remonte à 2011. Elle n'évoque pas la situation des migrants économiques intervenue depuis lors (annexe 4).

-oOo-

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

La direction du Département et moi-même restons à votre disposition si vous aviez des questions ou pour tout renseignement complémentaire que vous désireriez obtenir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric VALLAT
Directeur

Annexes : (4)

Copie : Madame Esther ALDER, Vice-présidente du Conseil administratif

Annexe 1 – Dispositif mis en place par la Ville de Genève – Plusieurs axes

I. Deux clubs sociaux, un sur chaque rive

1. Le Club social rive gauche (CSRG), situé à la rue Hugo-de-Senger 2-4, offre le petit-déjeuner du lundi au vendredi entre 7h30 et 9h30, de même qu'un repas chaud du lundi au vendredi de 11h15 à 14h (trois services). La structure est également ouverte pour le repas de midi le dimanche entre 11h30 et 14 heures.

Statistiques repas

Le CSRG sert en moyenne 150 petits déjeuners quotidiens, soit quelque 40'000 sur l'année, et plus de 200 repas de midi par jour, soit plus de 60'000 annuels.

Public

Le CSRG accueille des personnes de toutes origines: « locaux », Africains, Sud-américains et Européens. Il dénombre au minimum 30 bénéficiaires souffrant de difficultés psychologiques et psychosomatiques, une vingtaine de personnes âgées, et une forte population issue de la Communauté Rom.

Autres prestations délivrées

Une coiffeuse est présente chaque premier lundi du mois, deux douches (1 femme, 1 homme) ont été installées depuis septembre 2013 et un atelier-cinéma est organisé l'hiver le lundi après-midi.

2. Le Club social rive droite (CSRD), situé à la rue du Temple 8, assure le suivi social des bénéficiaires en offrant accueil, écoute, orientation et accompagnement social du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Ces mêmes jours, de mi-novembre à fin mars, la structure prend les inscriptions (admissions) aux abris PC entre 15 heures et 18 heures. Près de 2'000 entretiens individuels ont été conduits en 2012-2013.

Repas

En complémentarité des horaires du CSRG, un repas est offert le samedi entre 11 heures et 14 heures.

Public

Le CSRD accueille des personnes de toutes origines, dont particulièrement les « locaux », des Européens, des Sud-américains, de nombreux ressortissants d'Afrique noire et de plus en plus de migrants économiques hispanophones.

II. Un Espace parents-enfants (EPE)

Ouvert depuis octobre 2008, il jouxte le CSRD et dépend d'un partenariat entre le Service de la petite enfance et le SSVG.

Public

Il accueille des enfants accompagnés de leurs parents, en grande précarité, pour des jeux et activités, accompagnement social et aide à la parentalité. Ouvert du lundi au jeudi (lundi, mardi et jeudi de 10h à 13h30 et mercredi de 10h à 16h30), cet espace ferme un mois en été. En moyenne, 10-12 enfants fréquentent l'EPE quotidiennement, ce qui représente un total de 55 familles différentes accueillies chaque année. L'Espace parents enfants a ouvert exceptionnellement cet hiver, du lundi au vendredi, de 10h à 17h, pour permettre aux bénéficiaires d'être à l'abri du froid.

III. Un accueil hivernal comprenant deux abris PC sur la rive gauche (Vollandes et Richemont)

Dès l'hiver 2001, la Ville de Genève se dote d'une prestation saisonnière d'hébergement d'urgence complétée par une tournée nocturne qui repère et oriente chaque soir les personnes à la rue vers les différents structures. Dès l'hiver 2010-2011 l'offre de l'abri PC des Vollandes est complétée par celle de l'abri PC de Richemont, qui, depuis, est devenu pérenne.

Prestation

Les deux abris PC sont ouverts chaque hiver du 15 novembre au 31 mars pour les sans-abris, 7 jours sur 7 de 19h15 à 8h15, celui de Richemont accueillant encore les 25 grands précaires recensés sur Genève jusqu'au 21 avril. Tous les bénéficiaires peuvent obtenir un séjour de 30 nuits consécutives.

Ils offrent tous deux 100 places, mais possèdent une spécificité propre :

- l'abri PC des Vollandes propose 90 places pour hommes, 10 places pour les urgences et 40 places supplémentaires en cas de plan grand froid.
- l'abri PC de Richemont propose 60 places pour les mineurs accompagnés, les femmes, 40 places pour les grands précaires, hommes et femmes, et les suivis sociaux, 60 places supplémentaires en cas de plan grand froid.
- la Ville de Genève met en place le dispositif grand froid sur la base des critères de grand froid définis par l'Office fédéral de météorologie et de MétéoSuisse.
- Tmax $\leq$ 0° journée, Tmin $\leq$ 0° = journée de gel ; Tmax $\leq$ 0, Tmin entre -5 et -10° la nuit = grand froid ; Tmax $\leq$ 0°, Tmin $<$ -10° la nuit = froid extrême. Dans tous les cas, la durée et le vent seront pris en compte.

La prestation comprend un repas du soir et un petit-déjeuner, l'accès aux douches et à la consigne.

Public

Durant l'hiver 2012-2013, les abris PC ont accueillis 65 nationalités différentes, dont 30% de personnes de la Communauté Rom, 20% de migrant-e-s économiques (Afrique, Amérique du Sud via l'Espagne), 2,6% de grands précaires qui sont dans la rue toute l'année à Genève et dont l'état de santé se péjore. 5,8 % de personnes sont Suisses ou au bénéfice d'un permis B ou C ou L. La majorité des bénéficiaires proviennent de l'Europe du Sud et de Roumanie. Ce sont principalement des hommes de 21 à 50 ans au bénéfice d'un permis touriste ou sans papiers.

Partenaires

Les partenaires terrain sont la Haute école de travail social (HETS), la police cantonale, la police municipale, le Service privé de sécurité, le 144, urgences santé, la CAMSCO (Consultation mobile de soins communautaire), l'équipe mobile (HUG), l'Accueil de nuit.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la prestation plusieurs groupes de coordination composés d'institutions, de services publics, de fondations, d'associations, se sont constitués au fil des ans : voisinage, sécurité, mineurs, santé.

Personnel

L'ensemble du personnel a été reparté en deux équipes sous la coordination de deux chef-fe-s d'équipe employé-e-s en temporaires et d'une responsable, employée fixe du SSVG.

Une équipe de 15 collaborateurs/trices temporaires et de 20 étudiant-e-s assurent la gestion de la prise en charge et de l'encadrement social. Trois personnes sont engagées pour les admissions.

Coûts

Le coût de la prestation s'élève à CHF 1'460'000.-, à répartir comme suit :

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| • Personnel : | CHF 1'017'000.- |
| • Surveillance : | CHF 232'000.- |
| • Nettoyage et fournitures : | CHF 211'000.- |

IV. Des tournées nocturnes pour identifier les sans-abris dormant dehors et leur venir en aide

Une tournée nocturne circule chaque soir de 22 heures à 1 heure du matin. Elle identifie les sans-abris dans la trentaine de lieux où ils ont l'habitude de dormir et leur propose de venir aux abris PC. En cas de refus, ou lorsque le séjour de 30 nuit a déjà été effectué, elle leur distribue sacs de couchage et vêtements chauds. Une dizaine de rencontres se produisent quotidiennement.

Partenaires associatifs - Mise en garde générale

Avec l'afflux important des migrant-e-s économiques, les associations partenaires dénotent le développement d'un « marché du sommeil ». De très nombreuses locations de matelas ont lieu dans des box, des caves ou sur des balcons. Il peut arriver que des migrants qui travaillent au noir gagnent environ CHF 800.- /mois et paient le matelas jusqu'à CHF 600.00 par mois.

V. Tableau des statistiques des abris PC sur la période du 15 novembre 2013 au 10 février 2014

Au 10 février dernier, les 2 abris PC comptaient, depuis leur ouverture, la présence de 738 personnes différentes pour un total de 12'660 nuitées, soit une durée de séjour moyenne par personne de 19 nuits. Sont recensés 84% d'hommes et 16% de femmes. La moyenne des personnes présentes par soir est de 143.

Période du 15.11.2013 au 10.02.2014	Nuitées	Personnes	%
Nbre Hommes	10'236	620	84
Nbre Femmes	2'424	118	16
Total	12'660	738	100
Moyenne de personnes chaque soir	143		
Durée moyenne du séjour par personne	17		

Nationalités (regroupées par régions) 2013-2014	Hommes	Femmes	Total	%
CH	20	6	26	3.5
France	32	5	37	5
Roumanie	111	68	179	24.2
Europe du sud	146	11	157	21.3
Autres Europe	17	6	23	3.2
Maghreb	79	2	81	11
Afrique subsaharienne	62	4	66	8.9
Amérique	12	3	15	2.1
Asie	11	2	13	1.7
Inconnue	130	11	141	19.1
Total	620	118	738	100

Âge 2013-2014	Hommes	Femmes	Total	%
jusqu'à 5 ans	3	2	5	0.7
de 6 à 15	4	2	6	0.8
de 16 à 17	7	9	16	2.2
de 18 à 20	34	3	37	5
de 21 à 30	191	24	215	29.1
de 31 à 40	187	30	217	29.4
de 41 à 50	130	24	154	20.9
de 51 à 65	51	15	66	8.9
plus de 65	9	5	14	2
inconnu	4	4	8	1
Total	620	118	738	100

Permis	Hommes	Femmes	Total	%
CH	20	6	26	3.5
B	8	1	9	1.2
C	4	4	8	1
G	3	0	3	0.4
L	1	0	1	0.1
N	1	0	1	0.1
Nem	3	0	3	0.4
UE	86	5	91	12.3
Touriste ¹	259	79	338	45.8
sans	125	17	142	19.2
Aucune donnée	110	6	116	15.7
Total	620	118	738	100

Durée du séjour	Hommes	Femmes	Total	%
de 1 à 3 nuits	216	24	240	32.6
de 4 à 19 nuits	200	42	242	32.8
de 20 à 30 nuits	92	24	116	15.7
de 31 à 60 nuits	86	22	108	14.6
plus de 60 nuits	26	6	32	4.3
Total	620	118	738	100

-oOo-

¹ Européens, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie, selon les accords sur la libre circulation des personnes

Annexe 2 – Subventions accordées aux principales structures d'accueil associatives

Institution	Budget total	Subvention monétaire	Gratuité	Subvention totale	Nb Nuitées	Nb de places	Nb de repas par an	Nb de douches/an
Accueil de nuit de l'Armée du salut	992'647	555'000	-	555'000	11'137	40	21'800	?
Au cœur des Grottes	1'793'810	360'800	86'940	447'740	20'03	59	35'358	?
Bateau Genève	2'111'627	277'700	-	277'700	-	-	30'000	-
Carrefour Rue	605'528	352'800	133'992	486'792	14'614	50	11'504	1'072
Espace Solidaire Paquis	601'800	53'000	-	53'000	-	-	19'804	-
Le CARE	1'468'369	316'300	-	316'300	-	-	103'000	2'800
Le Racard	754'852	476'800	-	476'800	2'395	8	-	-
Total annuel	8'328'633	2'392'400	220'932	2'613'332	28'146	157	221'466	3'872

Annexe 3 – Tableau des partenaires – réseau Accueil d'urgence

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Accueil de nuit	40 lits, dont 28 hommes et 12 femmes/enfants. Ouvert 365j/365. Limite: 10 nuits max. sur 3 mois. Prix: CHF 15.-/nuit avec pt-déjeuner et souper, accepte bons des services sociaux et églises.	De novembre à fin avril, repas de midi pour 100-140 personnes/jour, en 3-4 services.	4 douches	Ecoute, orientation, suivi social pour certains.	Soutien au fonctionnement. Seule structure d'hébergement d'urgence à l'année sur la Ville de Genève. Remarque: structure vétuste (1954), l'AdN doit reconstruire à Sécheron, en attente du droit de superficie par le canton. Coûts de construction estimés (à charge de l'AdN): 40 lits = 2,7 millions de francs 60 lits = 3,2 millions de francs 80 lits = 4 millions de francs	En 2013 11'137 nuitées, soit 2'542 personnes pour un séjour moyen de 4,5 nuits. Refuse 15 p/nuit.
Au Cœur des Grottes	59 places, 34 femmes et 25 enfants.				Soutien au fonctionnement. Le Cœur des Grottes est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial destiné à une trentaine de femmes seules ou avec enfants, momentanément confrontées à une situation de précarité (violences conjugales, exploitation, trafic d'êtres humains, etc).	En 2012 20'033 nuitées
Bateau Genève		Petit-déjeuner du lundi au vendredi 7h30-9h30		Stages indemnisés CHF 14.-net/heure pour bénéficiaires avec projet de réinsertion	Soutien au fonctionnement. Le Bateau Genève est un lieu d'accueil, d'activités, de rencontre destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales de tous ordres.	30'000 PDJ offerts par an, 150-180/jour. 913 PDJ offerts dans les cafés du quartier pendant l'hiver 2012/2013. Jobs temporaires proposés à 236 personnes pour un total de 17'750 H de travail en 2012. 36 personnes ont bénéficié de stages de réinsertion.

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Carrefour-Rue	La Coulou: 25 places, dont un quart de femmes, à l'année, 7j/7, 24h/24. Cogéré par les habitants. + Hameau des Cheminots à Loëx: village d vacances pour sans-abris. Studios mobiles: projet de 10 containers modulables, 20 places. En attente de terrains, même temporaires.	Jardins de Montbrillant: du mardi au vendredi de 11h30 à 12h30 et le samedi de 12h00 à 13h00.	Point d'eau: 8 douches (4 hommes, 4 femmes) 4 machines à laver 4 séchoirs Coiffeur bénévole tous les jours Pédicure 2 x par mois Distribution de dons en nature: chaussettes, chaussures, dentifrices, couvertures, couches pour bébés		Soutien au fonctionnement. L'association offre accompagnement, repas, hébergement et activités aux personnes sans-abris ou démunies.	En 2013 La Coulou: 7'225 nuitées, 7'386 repas. Hameau des Cheminots: 4'118 repas et 2'100 nuitées. Jardins de Montbrillant: 52'060 personnes, 200 p/j. Douches: 1'072 Lessives: 3'312 Coiffure: 447 Pédicure: 123
Espace Solidaire Pâquis		Petits déjeuners pour tous du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30 et de 10h45 à 11h00 pour les cours Repas de midi du lundi au vendredi pour ceux qui suivent les cours. + Prestation soupe populaire de l'Eglise ouverte au Temple des Pâquis le samedi de 18h00 à 19h30 (180 p/j)		Cours de français, d'anglais, d'allemand. Réception, orientation, accompagnement. Ecivain public. Cyber café. Permanence juridique. Permanence psy. Conférences, journal, haïku, tri-crochet. Prêts de locaux et partenariats	Soutien au fonctionnement. L' Espace Solidaire Pâquis a pour buts de : - développer les solidarités - promouvoir des actions solidaires dans les domaines de l'éducation, de la formation de base, de la culture, de la prévention, de l'action citoyenne - encourager l'information, la communication entre les personnes et les associations - collaborer à l'animation du Temple des Pâquis avec l'Espace Pâquis.	En 2013: 33'542 kg de nourriture. Au total, 51'203 personnes accueillies, 150-200p/j. Pts-déj: 18'027, 120-130 p/j. Repas de midi: 1'777. Cours de français: 17'944. Cours anglais: 107 Ecrivain public: 580 Cyber café: 2'525 Permanence juridique: 305 Permanence psy: 204 Conférences: max.140 p/soir

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Le CARE		Repas à 16h00 du lundi au vendredi et le samedi midi de janvier à Pâques Distribution de colis dépannage	3 douches hommes, 1 femme entre 14h00 et 15h30	Activités sportives, artistiques et animations les lundis, mardis jeudis, vendredis entre 14h00 et 16h00 Coiffeuse bénévole l'après-midi Couturières bénévoles pour réparation vêtements les lundis et vendredis Atelier de réparation de vélos Distribution vêtements, électroménagers, meubles (dons)	Soutien au fonctionnement. L'association a pour but de favoriser la prise en charge des handicapés sociaux, en leur proposant la possibilité de rencontres et d'occupations, grâce à la présence d'une équipe d'animation.	En 2012: 75'000 repas ont été distribués, 180 p/jour. Equivalent de 28'000 repas colis dépannage. 74 p/jour pour les activités 2'800 personnes ont eu accès aux douches. 800 bénéficiaires des services de coiffure. 1'000 personnes ont profité de la distribution de vêtements, électroménagers, meubles.
Le Racard	8 places, 19 personnes, 1 durant 1 mois, 6 durant 3 mois et 12 durant 3 mois renouvelables.				Soutien au fonctionnement. L'association offre un centre d'hébergement et un lieu de vie avec un soutien psychosocial pour toute personne en état de détresse psychique et/ou sociale.	En 2012 2'395 nuitées

Annexe 4 - Groupe de travail Hébergement (GTH)

« En 2011, le Conseil d'Etat a mandaté le "Groupe de Travail Hébergement", déjà constitué sous l'égide du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), en vue de définir le cercle des personnes en situation d'urgence sociale par rapport au logement; d'établir un état des lieux des logements d'urgence et lieux d'hébergement social qui répondent aux besoins des personnes en situation de précarité par rapport au logement; d'examiner si, et dans quelle mesure, les besoins correspondant sont couverts et de lui proposer des axes d'action pour lui permettre de fixer des objectifs clairs et mesurables en la matière. Y étaient représentés les pouvoirs publics (Canton et Ville de Genève – GIM et SSVG), l'Hospice général, Caritas, le Centre social protestant (CSP), l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) et le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), l'Association suisse des locataires (ASLOCA)².

Principaux actes d'action

Conformément au mandat qui lui a été confié, le groupe de travail a proposé au Conseil d'Etat quatre principaux axes d'action, correspondant au type de prestations à développer :

- le renforcement des logements d'urgence (protection, éloignement) ;
- le renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion (victimes de violences, sorties de prison, SDF) ;
- le renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme (évacués judiciaires, SDF) ;
- la situation particulière dans le domaine de l'asile.

Renforcement des logements d'urgence

Le besoin de nouveaux logements d'urgence se fait sentir, notamment, parmi les personnes sans domicile fixe qui séjournent en abri PC ou dans des structures d'accueil de nuit ; un groupe de 30 à 40 personnes fréquentant chroniquement en alternance l'ensemble de ces structures et pour lesquelles un lieu d'hébergement de type bas seuil serait mieux adapté. Pour les personnes sans domicile fixe, les besoins non couverts estimés correspondent à environ 30 à 40 nouvelles places.

Renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion

Les lieux "passerelle" axés sur la réinsertion, sont des lieux dans lesquels les personnes peuvent séjourner une fois leur situation stabilisée. Les questions de la prise en charge institutionnelle et du financement sont en principe déjà réglées. Ces lieux offrent un logement temporaire assorti d'un accompagnement social, le temps que la personne retrouve son autonomie (clarifie sa situation conjugale ou familiale, termine sa formation, trouve un emploi) et se prépare à (ré)intégrer un logement standard.

Pour une partie des personnes sans domicile fixe placées à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ 75 nouvelles places (correspondant à 150 personnes par an).

² Rapport du groupe de travail hébergement relatif à la définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social – 5 avril 2012 Etat de Genève

Renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme

Après avoir mentionné les lieux passerelle comme alternative aux séjours à l'hôtel pour les personnes sans domicile fixe, il pourrait également être envisagé de renforcer le dispositif offert actuellement par l'unité de logement temporaire (ULT) de la Ville de Genève afin que celui-ci puisse accueillir 75 personnes supplémentaires par année.

Pour une partie des personnes sans domicile fixe et séjournant à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ 75 places. Ce chiffre ne tient pas compte des besoins non couverts estimés pour les personnes sans logement permanent, lesquelles ne sont prises en charge dans aucune structure en particulier et qui se montent à environ 300 places.

Situation particulière dans le domaine de l'asile

Compte tenu du flux croissant des nouvelles arrivées en Suisse dans le domaine de l'asile, des pertes de logements du parc hébergement géré par l'Aide au requérants d'asile ainsi que la fermeture pour cause de chantier d'importance cantonale de deux foyers d'accueil, compte tenu enfin des 1'500 personnes hébergées à long-terme dans le dispositif asile en raison de la crise du logement et malgré un statut qui aurait dû mener à leur déménagement, le dispositif actuel se trouve aujourd'hui en grande difficulté. Un autre groupe de travail se penche sur cette question. Pour les personnes issues de la filière asile, les besoins estimés non-couverts sont :

- à court terme, 300 nouvelles places ;
- à moyen terme, 300 nouvelles places ;
- à long-terme, reste ouverte la question des 1'500 personnes encore hébergées dans le dispositif faute d'une sortie possible vers un logement standard.

Ainsi, les besoins listés équivalent à la création d'au moins 650 nouvelles places (hors filière asile, laquelle fait l'objet d'un groupe de travail ad hoc).